

S.I.V.U. D'AGY



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.V.U. D'AGY 18 mars 2011 à 19h30

PRESENTS : Mmes Marie-Antoinette METRAL, Patricia ROSA, MM Jean Maurice DE NAVACELLE, Gwénaél RUAU, délégués titulaires
Mmes Muriel FREZIER, Aline LESENEY, Edwige MOENNE-LOCCOZ, MM Willy EGARD, Jacky MILON, délégués suppléants

Mme Edwige MOENNE-LOCCOZ a été élue secrétaire

1 - BUDGET PRIMITIF 2011

Madame la Présidente donne la parole à Mme Patricia ROSA pour présenter la proposition de budget primitif 2011. La section de fonctionnement qui s'élève à 36 040 euros comprend la location de la dameuse et des algécos (22 500€), des frais de publication pour la délégation de service public à intervenir (5 000€), des frais de communication touristique (5 000€), des frais divers (1 000€) et des dépenses imprévues (2 000€). La section de fonctionnement sera financée par une participation des communes de d'Arâches La Frasse et de Saint Sigismond à hauteur de 18 020€ chacune.

En ce qui concerne la section d'investissement dont le montant s'élève à 354 353 euros, elle comporte l'acquisition de la dameuse pour 57 745 euros, l'étude détaillée et les travaux de la future salle hors sac pour 296 608 euros. Outre les subventions du Conseil Général allouées dans le cadre de la politique montagne (141 797€), le financement de la section d'investissement s'effectuera par le recours à l'emprunt.

Mme ROSA précise que le montant de l'annuité de l'emprunt correspondra de façon approximative au montant du loyer actuel de la dameuse.

Par ailleurs, Mme la présidente souligne la nécessité d'enclencher le dossier de réalisation de la salle hors-sac en 2011 pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention allouée par le Conseil Général (124 213€).

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le projet de budget présenté.

2 - EXPLOITATION DE L'ESPACE NORDIQUE D'AGY

Madame la Présidente donne lecture d'un courrier de Monsieur le Sous-préfet de Bonneville informant Mme le Maire d'Arâches de l'illégalité de la délibération du Conseil Municipal d'Arâches en date du 15/12/2010 l'autorisant à signer une convention entre la commune et l'association « le centre nordique d'Agy » pour l'exploitation de l'espace nordique du plateau durant la saison 2010-2011.

La raison de cette illégalité réside dans l'adhésion de la commune depuis le 21 octobre 2010 au syndicat intercommunal d'Agy qui a notamment pour compétence la gestion du site d'Agy.

Oùï l'exposé de Mme la Présidente, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- AUTORISE Mme la Présidente à signer la convention de mise à disposition du site nordique d'Agy à intervenir avec le Centre Nordique d'Agy pour la saison 2010/2011.

3 - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Comité Syndical,

VU les articles L5721-1 à L5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 22,

VU l'arrêté préfectoral n°2010-2913 du 21 octobre 2010 portant création du S.I.V.U. d'Agy,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres est théoriquement composée du président du syndicat qui est président de droit de ladite commission ou de son représentant, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants, issus du comité syndical, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT que la composition du comité syndical (6 membres titulaires) ne permet pas d'élire un nombre de suppléants égal au nombre de titulaires mais de limiter à 2 le nombre de titulaires et de suppléants

- DESIGNÉ Mme Patricia ROSA et M. Jean Maurice DE NAVACELLE, membres titulaires et MM Yannick DESGRANGES et Gwénaél RUAU membres suppléants de la commission d'appel d'Offres.

4 - RESTAURANT LA TANIÈRE

Mme la Présidente rappelle qu'une visite du restaurant la Tanière et du Foyer de ski de fond a eu lieu mercredi 16 mars dernier. Puis elle invite les participants à donner leur point de vue sur le rachat éventuel du fond de commerce du restaurant par le S.I.V.U. puisque celui-ci sera en vente après la saison 2010/2011.

Si l'acquisition permettrait d'apporter un plus au projet de salle hors sac, il n'en demeure pas moins qu'une telle décision engendrerait un certain nombre de difficultés : pour avoir pratiqué une gestion en régie sur sa commune, Mme ROSA précise que ce type de gestion manque de souplesse. Par ailleurs, la mise aux normes par la collectivité imposée par la législation en vigueur risque de retarder considérablement la réouverture de l'établissement.

Au vu de ces contraintes, le Comité Syndical décide à l'unanimité de laisser M. GAILLARD engager les négociations avec les personnes privées intéressées.

5 - RENDEZ-VOUS AU GRAND BORNAND

Mme la Présidente propose de prendre rendez-vous prochainement avec le Grand Bornand afin qu'il nous fasse partager leur expérience dans le domaine de la gestion d'un site nordique.

Séance levée à 21h

Marie-Antoinette METRAL

Présidente

